

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Conseil Municipal de Coucy

Séance du 07 Décembre 2012

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Laurence COULMY, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER, Emmanuel SIMON, Daniel LAMBERT

Absentes excusées : Andrée LARCHER, Nadine DELSUC

Secrétaire de séance : Laurence COULMY

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a déposé plusieurs dossiers de demande de subvention pour la rénovation de 7 vitraux dans l'église. A ce stade, les travaux seront subventionnés à 50%.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide

- De rénover 7 vitraux
- D'accepter le devis de Monsieur PAGUET Jean-Marc pour un montant de 23 375 € HT.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX SECTEUR DE LA MAIRIE

Les travaux du secteur de la Mairie sont terminés. Le Maire fait un état des lieux des différentes subventions reçues. Il précise qu'il convient d'accepter la dernière tranche de la facture du cabinet d'étude en charge de ce dossier pour un montant de 4 697.35 € HT.

Vote à l'unanimité

DETERMINATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Lors de la précédente réunion du Conseil le Maire avait informé le Conseil Municipal que la dernière étude concernant l'assainissement était terminée. Cette étude avait pour objet de déterminer le coût pour les habitants de la mise en place d'un assainissement collectif sur la commune en mutualisant l'équipement avec les autres communes du secteur (Lucquy, Novy et Amagne).

Il avait expliqué que toutes les solutions avaient été étudiées et chiffrées par un bureau d'étude.

Les premières conclusions avaient fait état d'un coût financier encore plus élevé que pour la précédente étude. Les Maires des 4 communes se sont réunis pour étudier les suites à donner à l'étude.

Le Maire avait alors demandé à chacun d'étudier le rapport d'expertise afin de prendre une décision finale.

Après en avoir discuté, les membres valident le suivi de la procédure et demandent au Maire d'organiser une permanence publique dédiée à ce sujet pour informer les habitants sur la situation.

Le choix de la filière retenu sera déterminé, début janvier 2013.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX VOIRIE ROUTE DE NOVY

Pour faire suite à une précédente réunion, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Richard pour la rénovation de la voirie de la route de Novy. Cette nouvelle estimation intègre des portions de route supplémentaires.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil acceptent le devis de l'entreprise RICHARD pour un montant de 10 330.00 € HT

Vote à l'unanimité

MISE EN DISPOSITION D'UN AGENT

Le Maire expose au Conseil qu'un agent communal a demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 10 décembre 2012 et pour 6 mois.

Les membres du Conseil acceptent que cet agent soit remplacé pour les besoins du service.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU RUE DE LA FOSSE DES CHAMPS

Les membres du Conseil, lors de la réunion du 14 septembre dernier, ont décidé d'entreprendre les travaux de la seconde tranche de la voie de la Fosse des Champs. Le Maire informe les membres que les travaux d'alimentation en eau sont de la compétence du Syndicat des Eaux de l'Est Rethelois et qu'il convient de leur déléguer la mise en œuvre de ces travaux.

Le Conseil valide la délibération à prendre auprès du Syndicat des eaux.

Vote à l'unanimité

ADMISSION EN NON VALEUR

Le trésorier de Rethel, sur invitation du Maire, présente les différentes démarches qu'il a entreprises pour recouvrer des sommes dues des habitants de la commune (Ramassages des ordures ménagères, eau, ...). Il indique qu'il a utilisé tous les recours pour récupérer les sommes dues, mais qu'il n'y a plus de solution.

Après en avoir discuté et au vue des différentes actions entreprises par le trésorier, les membres du Conseil acceptent les demandes des admissions en non-valeur pour des créances dues par deux familles qui résidaient à Coucy et pour un montant de 1 463.64 €

Vote à l'unanimité

BONS DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal décide l'attribution de bons d'achat en faveur du personnel de la commune pour les fêtes de fin d'année d'une valeur de 50 €.

Vote à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Maire informe les membres présents qu'il convient d'effectuer un virement de crédit du compte 231 au compte 204172 pour le règlement de la facture des travaux de Telecom de la Grande rue et pour un montant de 22 050 €.

Vote à l'unanimité

NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un agent pour la campagne de recensement de la population début 2013.

Vu la candidature de Mme BARRE Michelle, les membres du Conseil acceptent sa nomination en tant qu'agent recenseur.

Vote à l'unanimité

RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A COUCY 2

Le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'isolation et de chauffage dans un bâtiment communal de Coucy 2.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal

- Décide le changement des menuiseries pour un montant de 4 160.00 € HT
- Décide la pose d'un nouveau chauffage pour un montant de 1 966.50 € HT
- Charge le Maire de demander les subventions les plus élevées possibles

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Francine CONNOT rappelle que l'évacuation des eaux pluviales n'est pas assurée dans son secteur, rue Jean Jaurès. Le maire précise que la canalisation d'évacuation des eaux est très ancienne et est effondrée. Il indique qu'il va lancer une étude pour solutionner ce problème.

La Séance est levée à 21h35